



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUÉ N°043/FECAFOOT/SG/2024

La Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) prend acte des procès-verbaux de non conciliation N°049/CCA/PVNC/24 et N°050/CCA/PVNC/24 du 21 mai 2024 rendus par la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC) relatives à la désignation du staff technique, administratif et médical de la Sélection Nationale Masculine « A », « Les Lions Indomptables » du Cameroun.

La conséquence immédiate de ces décisions prises en violation de toutes les dispositions légales et réglementaires est **la suspension avec effet immédiat du staff des Lions Indomptables, avec à sa tête Monsieur Marc BRYS, Entraîneur-Sélectionneur.**

La FECAFOOT se réserve le droit de transmettre à la FIFA ces décisions qui constituent un frein au processus de préparation des prochains rendez-vous sportifs.

Le Comité d'Urgence de la FECAFOOT va se réunir sans délai pour donner une suite appropriée à ces actes.

Fait à Yaoundé, le 21 mai 2024

LE SECRETAIRE GENERAL



Blaise DJOUNANG

